

Lyon le 2 novembre 1876

Article 3 § 2 N°852bis/1 Génie Place de Lyon

Projet de répartition des locaux, au fort de Bron en construction (en exécution de la dépêche ministérielle du 17 juillet 1876).

Par dépêche n°8133, en date du 17 juillet dernier, le ministre a demandé l'envoi d'un croquis indiquant la distribution dans les casemates, des lits à deux étages et à 4 places.

Pour établir ce travail, il était nécessaire d'étudier une répartition complète des locaux de chaque fort, en tenant compte des garnisons qui doivent les occuper, ainsi que des magasins à réserve pour l'artillerie, pour le Génie et pour le service des subsistances.

Si l'on tient compte à la fois de l'armement des forts, des ressources que présentent les casemates construites et enfin du service à assurer, on arrive aux effectifs suivants, pour les garnisons à loger dans les différents ouvrages.

Mont Verdun : 1 compagnie 1/2 d'infanterie 2 sections d'artillerie 1 section de génie

Batterie des carrières : 1 officier et 80 hommes

Batterie de Narcel : 1 officier et 96 hommes

Batterie du Montou : 1 officier et 48 hommes

Fort de Vancia : 2 compagnies d'infanterie 3 section d'artillerie 2 sections de génie

Fort de Bron : 2 compagnies d'infanterie 3 section d'artillerie 2 sections de génie

Fort de Feyzin : 2 compagnies d'infanterie 3 section d'artillerie 2 sections de génie

Feuille N°10 BRON

Logements : A Bron on loge dans la caserne du cavalier, l'infanterie et l'artillerie occupent 9 chambres à l'étage, meublés de lits à 4 places ce qui permettrait de caser 504 hommes. Les soldats d'artillerie occupent 3 chambres de l'étage, meublés de la même manière, ce qui permettrait de loger 168 hommes. Enfin, les sergents de l'infanterie et les maréchaux des logis de l'artillerie occupant une casemate du même étage, dont un coté seulement est meublé avec des lits à 4 places on pourrait en loger 28 ; mais 24 places suffiront.

Des latrines des cuisines et des magasins aux provisions sont ménagées, dans la caserne de cavalerie pour l'infanterie et l'artillerie.

Les hommes et les sergents de la demie compagnie du génie sont installés dans 4 chambres de la caserne du parados sur des lits à 4 places, on prélèvera pour les sous

officiers un compartiment de 5m sur 6 sur une des casemates de troupe on le meublera de 2 lits à deux places, ce qui donnera un espace libre suffisant pour installer les tables et les armoires des sous officiers.

On ne prévoit pas de casernement normal pour les ouvriers d'administration qui pourront occuper les lits en excès du casernement de l'infanterie.

Les comptables de l'infanterie, de l'artillerie et du génie seront la même caserne dont le fond pourra être organisé pour recevoir les petits magasins des Compagnies. Une autre casemate sera organisée en deux compartiments destinés l'un à l'officier d'administration, l'autre à l'Adjudant. Enfin, une casemate recevra le portier consigne et le gardien de batterie. L'un de ces deux sous officiers pourra d'ailleurs, en temps de paix, occuper une des chambres de l'infirmerie. La caserne des parados recevra tous les officiers, plus une infirmerie pour 64 malades.

Magasins de l'administration : On réserve pour l'administration 4 casemates au rez-de-chaussée du cavalier et une manutention. On croit inutile d'approvisionner le fort en vivres pour plus de 3 mois : il est certain en effet que les communications avec la place seront toujours assurées, et que, si le fort est abandonné à lui même, ce ne sera jamais que pour un temps fort court. Il semble que 326 m² suffisent pour emmagasiner les vivres nécessaires à la garnison pour 3 mois.

Magasin du Génie : Deux casemates du rez-de-chaussée du cavalier sont réservées comme magasin du Génie.

Magasins de l'artillerie : Dans un procès verbal établi à la date du 1^{er} mai 1875 l'artillerie demande :

1° un magasin à poudre. Deux magasins contenant chacun 70000 kg. Ils existent.

2° Abris de chargement l'artillerie ne demande aucun local pour abris de chargement.

3° Magasin à cartouches et artifices. L'artillerie demande leur installation dans une des chambres au rez-de-chaussée de la caserne du cavalier.

Cette organisation est possible et on réserve dans ce but la pièce N°14, mais on verra s'il n'est pas meilleur afin d'uniformiser le service, de faire installer les magasins aux artifices dans les abris, disponible de l'enceinte basse.

4° Magasins aux projectiles chargés. Ils seront déposés sous les traverses à proximité des pièces auxquelles ils sont destinés.

5° Magasins aux projectiles vides et magasin aux agrès et matériel de rechange.

L'artillerie demande comme magasin aux projectiles vides, 2 casemates au rez-de-chaussée de la caserne du cavalier, comme on peut ne lui en donner que 5 en tout pour ce double objet on complètera au moyen de 4 pièces 16 19 20 28 de la même caserne. Les pièces affectées aux projectiles vides, auront ainsi une superficie totale de 264 m² au lieu de 200, qui ont été reconnus suffisants.

Après avoir pourvu ce qu'il vient d'être indiqué, aux divers besoins reconnus, on peut encore disposer indépendamment des abris de combat, du magasin 33, à la caserne du cavalier, et de 6 petits magasins dans l'enceinte basse, formant une superficie totale de 150 m².

La place de Lyon fait confectionner directement par l'industrie locale les lits à 4 places dont elle a besoin.

Si ce projet obtient l'approbation du ministre, il servira de guide pour les cloisons de distribution à établir dans les casemates.

*A Lyon le 2 novembre 1876
Le lieutenant Colonel Chef du Génie*

Conclusion:

Ceci ce n'est qu'un projet il y a eu certainement d'autres modifications.

Les lits étaient bien à étage et de 4 places fabriqués dans la région.

Vancia, Bron et Feyzin avaient les mêmes capacités en hommes et armements.

Il y avait en présence l'artillerie, l'infanterie et le Génie.

Capacité des 2 locaux à poudre était de 140000kg.

On prévoyait des vivres pour 3mois.

Une infirmerie était prévue pour 64 malades.

On avait prévu 56 soldats par chambrées.

Les casemates de la cour du parados pour certaines étaient divisées par des galandages pour loger les officiers.

Capacité en homme au fort de Bron: 2 compagnies d'infanterie, 3 section d'artillerie, 2 sections de génie. Il y a 891 places de lit, certains par lot de quatre à étage et d'autres à 2 places et des individuels.